PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DU CONGO Unité - Travail - Progrès

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

Décret n° ..2004-309 du ..07.Juillet .2004. portant nomination à titre exceptionnel dans l'ordre du mérite congolais.

Le Président de la République,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 86-903 du 6 août 1986 désignant le Président de la République en qualité de Grand Maître des ordres nationaux et fixant les modalités exceptionnelles d'attribution de la dignité de grand croix;

Vu le décret n° 86-905 du 6 août 1986 modifiant le décret n° 60-205 du 28 juillet 1960 fixant les modalités d'attribution des décorations des ordres du mérite congolais, du dévouement congolais et de la médaille d'honneur;

Vu le décret n° 86-896 du 6 août 1986 portant réglementation de remise et du port des décorations des différents ordres nationaux;

Vu le décret n° 97-7 du 4 novembre 1997 portant création de la maison militaire du Président de la République:

Vu le décret n° 2001-179 du 10 avril 2001 portant création du conseil des ordres nationaux;

Vu le décret n° 2001-330 du 16 juin 2001 portant réorganisation de la maison militaire du Président de la République;

DECRETE:

Article premier.- Sont nommés, à titre exceptionnel, dans l'ordre du mérite congolais.

AU GRADE D'OFFICIER

Monsieur Pierre PASSI
Monsieur Patrice NDOUNGA
Monsieur Raymond Serge BALE
Monsieur Rigobert ITOUA
Monsieur Jean-René KOYA-ENGAMBE.

AU GRADE DE CHEVALIER

Monsieur ZHU YONG Monsieur Fenghuai XIAO Monsieur Ju WANG Monsieur Ernest TCHILOEMBA TCHITEMBO.

Article 2.- Les droits de chancellerie prévus par les textes en vigueur ne sont pas applicables.

Article 3.- Le présent décret sera inséré au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera./-

2004-309

Fait à Brazzaville, le 07 Juillet 2004

Denis SASSOU N'GUESSO.-